

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	:	15	Date de convocation :	5 décembre 2025
Nombre de conseillers présents	:	11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	:	14	Publication	: 18 décembre 2025

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC, Sylvie LE PAN, Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Marie-José JUGEAU ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO

Secrétaire de séance : Yolaine DE CRUZ

--*-*-*-*

5) BELLE-ILE CAMPER VANS : MODIFICATION DU FORFAIT DOUCHES

Le maire expose que l'entreprise Camper Vans, représentée par Monsieur François DESARD, créée en 2014, propose à la location des véhicules vintage type « Combi Volkswagen ». Le principe pour les loueurs est de pouvoir visiter Belle-Île, libres comme l'air, tout en pouvant stationner sur des sites proches de la mer, sélectionnés en collaboration avec les municipalités.

Pour Locmaria, les sites choisis et autorisés sont les suivants :

- Parking des Grands-Sables, côté Samzun,
- Parking de Port-Blanc,
- Parking de Port-Andro,
- Parking du cimetière de Locmaria.

En accord avec les anciennes municipalités, les sanitaires des campings de Port-Andro et de Lannivrec avaient été mis à disposition en contre partie du règlement des douches municipales auprès du bureau d'accueil (2.90 euros la douche).

Lors du conseil du 17 août 2021, il a été demandé de simplifier le process et en concertation avec Monsieur François DESARD, Monsieur le Maire avait proposé au conseil municipal d'instaurer un « forfait douche » à l'entreprise Camper Vans ; le montant proposé a été de 450.00 euros annuels.

Ce calcul se basait sur 2.90 euros x 155 douches, soit 449.50 euros arrondis à 450.00 euros.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'instaurer ce forfait de 450 € pour la saison estivale 2021. Un courrier et une facture en ce sens ont été adressés à Monsieur François DESARD.

Le montant de ce forfait pouvait être révisé toujours en concertation avec Mr DESARD, ce qui n'a pas été fait.

Depuis l'an passé, les tarifs des douches ont été augmentés mais le forfait de Monsieur DESARD n'a pas été mis à jour.

Lors de la commission des finances du 18 novembre 2025, il a été décidé de revoir le forfait au prix actuel des douches, soit 3.50 € par douche pour un forfait de 155 douches. Le forfait passerait donc à 550 €.

Après concertation avec Monsieur DESARD reçu en Mairie le 25 novembre 2025, il a été décidé d'instituer ce forfait douches de 550 € à compter de l'année 2025.

Le montant de ce forfait pourra être révisé tous les ans mais ce, toujours en concertation avec Monsieur DESARD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette décision.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 15 décembre 2025.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	:	15	Date de convocation :	5 décembre 2025
Nombre de conseillers présents	:	11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	:	14	Publication	: 18 décembre 2025

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC, Sylvie LE PAN, Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Marie-José JUGEAU ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO

Secrétaire de séance : Yolaine DE CRUZ

--*-*-*-*-*

6) PARTICIPATION AUX FRAIS D'UN COLLOQUE ET D'UNE PRISE EN CHARGE POST-TRAUMATIQUE AUX ADOLESCENTS ET PARENTS

La mairie de Bangor a pris en charge les frais d'intervention d'un psychologue et demande aux communes de prendre en charge un quart des frais de cette intervention pour un montant total de 1404.10 € (frais de déplacement, hôtel et intervention) soit 351 € par commune.

En effet, suite au décès d'un adolescent à Belle Île le 24 juillet 2025 et à la demande du collectif de parents, le Docteur BARANES, psychologue, est intervenu le 11 octobre 2025 rassemblant les jeunes (de 14 à 20 ans des 4 communes) et leurs parents.

Lors de cette intervention, la représentant de Locmaria, Réjane CONAN, et la représentante de Sauzon, Soizic LUCAS étaient présentes. La rencontre a duré 2h30.

Les familles ont toutes remercié et apprécié le Docteur BARANES et ont pu prendre ses coordonnées s'ils souhaitent la contacter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge le remboursement des frais à la mairie de Bangor à hauteur de 351 € et de mandater cette somme au compte 62878.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette décision.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 15 décembre 2025.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

 Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Date de convocation : 5 décembre 2025
Nombre de conseillers présents : 11 Date d'affichage et de
Nombre de conseillers votants : 14 Publication : 18 décembre 2025

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC, Sylvie LE PAN, Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
 - Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
 - Marie-José JUGEAU ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO

Secrétaire de séance : Yolaine DE CRUZ

--*-*-*-*-*-*

7) MARCHE PUBLIC REHABILITATION DE LA SALLE DE LANNIVREC : AVENANTS N°1

Suite à la délibération n°13 du 5 février 2025 attribuant les lots n° 4, 5, 6, 7, 8, 11 du MAPA – Réhabilitation de la salle de Lannivrec et déclarant les lots n° 1, 2, 3, 9, 10, 12, 13 infructueux,

Les montants des lots attribués étaient :

- Lot n° 4 – menuiseries extérieures : 33 912€ TTC,
 - Lot n°5 – menuiseries intérieures : 68 304€ TTC
 - Lot n°6 – Doublages, Cloisons et Plafonds : 106 106.10€ TTC
 - lot n°7 – Carrelage, faïence : 36 889.34 € TTC
 - lot n°8 - Peintures : 55 308.61€ TTC
 - lot n°11 – Plomberie, ventilation : 90 770.65 € TTC.

Suite à la délibération n°3 du 28 avril 2025 attribuant les lots infructueux n°1, 2, 3 et 12, les montants attribués étaient :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	Maçonnerie – Gros Œuvre	Belle-île Bois Marine, <i>Le Palais</i>	182 000 €	218 400 €
2	Charpente	Belle-île Bois Marine, <i>Le Palais</i>	13 900 €	16 680 €
3	Couverture	Pacifique Dutel, <i>Locmaria</i>	11 304 €	13 565 €
12	Electricité - Sécurisation	Terceo Eiffage, <i>Vannes</i>	164 328 €	197 194 €

Le maire informe que des modifications de travaux sont nécessaires,

Pour le lot n°1 :

Modification de rénovation du sol de la salle haute, dépose fenêtres et évacuations en déchetterie, reprise de l'ensemble des appuis ciments pour 13 fenêtres, reprise tableau intérieur/extérieur pour 13 fenêtres, dépose et évacuation en déchetterie de la porte. Commande et pose d'un panneau de chantier de dimension supérieur à celui initialement prévu et embase en béton, dépose de la cheminée, purge de la dalle sous cheminée, repose des jambages de cheminée, confection de la tablette de cheminée ; béton supplémentaire pour l'ensemble des 5 massifs.

Pour le lot n°3

Démoussage côté Nord et sud, révision toiture avec remplacement d'ardoises, dépose des vasistas, reprise volige, fermeture ardoise, création chevêtre pour velux désenfumage, dépose châssis de désenfumage, fourniture et pose d'un châssis de désenfumage, pose de ventilation primaire, aéraulique, dépose descente existante, pose fourniture en zinc naturel, dauphin en fonte en bas de descente, jonction chevronnière cassé, reprise, réparation de la rive débordante, pose d'une rive en bardélis, pose d'une gouttière, mise en place d'une échafaudage, pose gouttière havraise, dépose rangs d'ardoises pour remplacement gouttière puis repose après remplacement.

Pour le lot n°4 :

Dépose menuiseries existantes et renvoie sur le continent pour recyclage dans le centre spécialisé MENREC + fourniture et pose menuiserie ALU RAL 9016, participation au transport Vannes-Belle-Île. L'ouverture doit être agrandie pour des questions de normes de sécurité.

Après en avoir délibéré, décide

- de conclure le(s) avenant(s) ayant pour objet :

Avenant 1 du lot 3 couverture :

La prestation est arrêtée comme suit :

Montant initial marché HT : 11 304 €

Montant avenant HT : 8 321€

Montant modifié marché HT : 19 625 €

Montant modifié marché TTC : 23 550.01€

Avenant 1 du lot 1 Maçonnerie – Gros œuvre :

La prestation est arrêtée comme suit :

Montant initial marché HT : 182 000€

Montant avenant HT : 16 310 €

Montant modifié marché HT : 198 310 €

Montant modifié marché TTC : 237 972 €

Avenant 1 du lot 4 – Menuiseries extérieurs :

La prestation est arrêtée comme suit :

Montant initial marché HT : 28 260 €

Montant avenant HT : 4 365 €

Montant modifié marché HT : 32 625 €

Montant modifié marché TTC : 39 150 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 056-215601147-20251215-0715122025D-DE

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune de Locmaria, le conseil autorise le maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Fait et délibéré,

A Locmaria, le 15 décembre 2025.

Le Maire,

Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	:	15	Date de convocation	:	5 décembre 2025
Nombre de conseillers présents	:	11	Date d'affichage et de		
Nombre de conseillers votants	:	14	Publication	:	18 décembre 2025

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC, Sylvie LE PAN, Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Maurice GAULAIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Aurélie BAUR
- Marie-José JUGEAU ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN

Absente excusée n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO

Secrétaire de séance : Yolaine DE CRUZ

--*-*-*-*

8) CESSION DE PARCELLES CADASTREES ZP 552 ET 553 A MORBIHAN HABITAT : REALISATION D'UN PROGRAMME D'HABITAT SOCIAL – CONSTRUCTION NEUVE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal l'opportunité d'envisager la construction de 3 logements locatifs sociaux – La Croix Rouge - Rue des Acadiens (LOCMARIA) sur les parcelles cadastrées ZP 552 et 553. Ce projet saisie l'opportunité d'un appel d'offres lancé par Morbihan Habitat regroupant plusieurs communes pour optimiser les coûts de constructions.

Monsieur Le Maire propose de confier l'étude et la construction de ces logements à MORBIHAN HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU MORBIHAN, 6 Avenue Edgar Degas à VANNES.

L'Office, en assurera ensuite la gestion et l'entretien sans intervention de la Commune.

La Commune s'engage à rembourser les frais engagés par l'Office sur simple présentation d'un mémoire récapitulatif (honoraires d'architecte - géomètre - B.E.T. – études divers) en cas d'abandon du projet du fait de la Municipalité.

Une contribution à la réalisation du programme est demandée à la Commune sous forme :

- De cession gratuite des fonciers viabilisés.
- Si nécessaire, l'apport d'une subvention d'équilibre permettant de contenir les fonds propres de Morbihan Habitat à 50 000€ par logement maximum en ressource au plan de financement. Le montant de la subvention sera déterminé voir supprimé, suivant les résultats d'appel d'offre des entreprises.
- De garantie ou de contre-garantie de remboursement des emprunts contractés pour le projet en cas de défaillance de MORBIHAN HABITAT en distinguant les emprunts sur la

- charge foncière remboursés sur 50 ans et les emprunts sur la construction remboursés sur 40 ans.

Le Conseil, après en avoir délibéré, et voté, adopte les dispositions ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou convention à intervenir.

Fait et délibéré,

A Locmaria, le 15 décembre 2025.

Le Maire,

Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT